Commune de Manage
Commune de situation du projet : Écaussinnes
Affichage du 10 novembre 2026

Avis à la population
Réunion d'Information Préalable à une Étude d'Incidence sur l'Environnement

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que la société **Aspiravi** prévoit d'introduire une demande de permis environnement de classe 1 **en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de 2 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, sur le territoire de la commune d'Ecaussinnes.**

Lieu d'implantation du projet : **à proximité N57 à hauteur du rond-point et de la rue Anselme Mary à Écaussinnes.**

Conformément aux articles D.29-5, D29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, une **réunion d'information préalable sera organisée :**
Le jeudi 26 novembre 2026 à 18h30
Salle du Conseil Communal, Grand Place 10 à 7190 Ecaussinnes

Tout intéressé peut participer à la réunion.

Les communes de Seneffe, Manage, La Louvière, Le Roeulx, Soignies et Braine-Le-Comte sont susceptibles d'être affectées par le projet faisant l'objet de la procédure.

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Cette réunion d'information a pour objet :
- De permettre au Demandeur de présenter son projet ;
- De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- De mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- De présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues après la RIP auprès de :

Monsieur Romain Leroy
President Kennedypark 8A/1 à 8500 Kortrijk
056/70.27.36 - info@aspiravi.com

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit **jusqu'au jeudi 11 décembre 2026 inclus**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Celles-ci doivent être adressées, en y indiquant clairement ses nom et adresse :
- Collège communal d'Ecaussinnes, Rue d'Henripont 1 à 7190 Ecaussinnes ou via urbanisme@ecaussinnes.be ;
- avec une copie à Monsieur Romain Leroy - President Kennedypark 8A/1 à 8500 Kortrijk ou via info@aspiravi.com ;

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude Sertius, Avenue Alexandre Fleming 12, 1348 Louvain-la-Neuve. La vidéo de l'enregistrement de la réunion pourra être consultée sur le site internet suivant, jusqu'à 15 jours après la réunion :
https://www.aspiravi.com/fr/projects/ecaussinnes-n57/

Manage, le 03/11/2026

Par le Collège,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Moïra François Bruno POZZONI